

Architecture d'un monument écrit du XIII^e siècle : organisation et structure du Grand cartulaire de l'abbaye de La Sauve Majeure¹

Maria Allen Demers

Résumé

L'abbaye de La Sauve Majeure, fondée en 1079, a été l'un des monastères les plus influents de l'Aquitaine médiévale. Son scriptorium produisit de nombreux manuscrits, dont son Grand cartulaire, qui a fortement contribué à la connaissance de l'Aquitaine du XI^e au XIV^e siècle. Seulement, quoique ce cartulaire ait été fort utilisé par les historiens, aucun d'eux ne s'est jusqu'à présent penché sur les motifs et le déroulement de son élaboration. Or, de récentes recherches ont montré que l'étude de la constitution d'un cartulaire, autant dans sa formation matérielle que dans l'ordre des chartes qu'il contient, est révélatrice de l'objectif poursuivi par les moines dans sa réalisation. C'est ce que cet article met en évidence en faisant ressortir l'organisation interne de ce manuscrit du XIII^e siècle.

L'étude des manuscrits médiévaux a connu un grand renouvellement dans les dernières décennies grâce à une plus grande intégration de disciplines connexes à l'histoire dans leur analyse, telles que la codicologie², la paléographie³ et l'histoire de l'art. Ce renouvellement découle également de l'adoption de nouvelles approches et de nouveaux questionnements – on pense notamment à l'appréhension du *codex* comme un monument structuré et à sa prise en compte comme un objet total⁴. Plus qu'un simple véhicule d'information, le livre médiéval est ainsi devenu en soi une trace historique, dans sa matérialité autant que son contenu, qui était seul considéré auparavant.

La source médiévale par excellence utilisée par l'histoire positiviste du XIX^e siècle, le cartulaire⁵, a été un important bénéficiaire de cette rénovation des analyses de manuscrits⁶. Une table ronde tenue à Paris en 1991 a mis de l'avant les apports d'une étude complète de ces recueils de copies de chartes que sont les cartulaires, dégagée de la vision ancienne de ceux-ci comme de simples réservoirs d'information⁷. À ce propos, la thèse de l'historien Pierre Chastang, publiée en 2001, est l'exemple-type

de ce qu'on attend désormais d'un historien abordant le contenu de ces manuscrits⁸. À travers l'étude complète de treize cartulaires languedociens, Chastang a montré que leur organisation interne apportait beaucoup à la compréhension de leur contenu et de leur raison d'être. Il a en effet montré que, par leur classement topographique, les chartes et les cahiers qui composent ces cartulaires jouaient un rôle dans la construction de la *memoria*⁹ de leur établissement commanditaire et mettaient en lumière les rapports spatiaux et sociaux entretenus par ces établissements. Il a ainsi souligné par sa thèse toute l'importance que revêt l'analyse matérielle et codicologique d'un cartulaire, qui renseigne sur l'orientation de son contenu et le système de représentation de ses concepteurs.

C'est donc avec ces prémisses que nous nous penchons sur le Grand cartulaire de l'abbaye de La Sauve Majeure¹⁰. Selon son cartulaire, cette abbaye fut fondée en 1079 dans l'arrière-pays de Bordeaux par le moine bénédictin Gérard de Corbie¹¹. Elle devint vers le tournant du XIII^e siècle l'une des plus puissantes abbayes d'Aquitaine, avec plus de 76 prieurés allant de l'Aragon à l'Angleterre¹². Vers la même époque, un siècle à un siècle et demi après sa fondation, le monastère conçut son Grand cartulaire, un *codex* de 492 pages, divisé en deux volumes regroupant près de 1 500 copies de chartes conservées aux archives de l'abbaye. Nous nous intéressons entre autres à ce document parce qu'il a récemment été édité pour la toute première fois par les historiens Charles Higounet et Arlette Higounet-Nadal¹³. Cette édition de 1996, particulièrement importante puisqu'elle permet un accès plus direct à une source historique majeure pour l'étude de l'Aquitaine médiévale, a toutefois comme défaut majeur de ne pas être pourvue d'un appareil critique très développé. Elle ne présente en effet qu'un début d'analyse codicologique et une datation très faible des actes copiés. Le cartulaire lui-même n'a pas été daté de façon plus précise que par cette remarque : « [L'écriture] est caractéristique de la deuxième moitié du XII^e et du XIII^e siècle¹⁴ ». Par ailleurs, les quelques commentaires consignés en introduction induisent parfois l'utilisateur de cette édition en erreur, en offrant des précisions inexactes, incomplètes et, parfois même, erronées relativement au document¹⁵. Dès lors, par manque d'information sur l'aspect physique et le contexte de production du cartulaire, il devient très difficile d'étudier son texte convenablement.

Pour ces raisons, il nous est apparu incontournable de nous interroger sur le processus de cartularisation qui eut lieu à La Sauve, afin de mieux comprendre le manuscrit produit et son contenu textuel. Par processus de cartularisation, nous entendons ce qui sous-tendit la réalisation du cartulaire : les périodes de transcription, l'organisation interne du document et les objectifs poursuivis lors de sa confection. Dans cet article, nous nous intéresserons particulièrement à la logique d'organisation du manuscrit. Nous avons choisi d'emprunter l'angle spatial suggéré par la thèse de Chastang afin de mettre en lumière la structure de ce document. Avant d'exposer les résultats d'une telle analyse topographique, nous commencerons par brosser un portrait sommaire des difficultés et des

contraintes qui y sont liées. Puis, nous montrerons que cette analyse permet dans un premier temps d'observer que l'ordre des chartes du cartulaire est lié au réseau prieural de l'abbaye. Dans un deuxième temps, toujours grâce à la même approche topographique, nous mettrons en évidence le rapport existant entre les cahiers du cartulaire et l'organisation diocésaine de la chrétienté. Dans un troisième et dernier temps, nous verrons qu'à une échelle plus globale, la structure du cartulaire se rapporte à une vision générale de l'espace médiéval, accentuant l'importance de l'abbaye comme pôle structurant. Au total, cet article fera la preuve que l'ordonnancement des cahiers et des chartes du cartulaire de La Sauve Majeure est lié à la volonté de l'abbaye de marquer fermement sa présence autant dans la région que dans l'ensemble du monde chrétien. L'étude d'un tel type de document textuel participe donc à la compréhension du réseau spatial et social de l'abbaye La Sauve Majeure ainsi qu'à l'appréhension de sa volonté de s'inscrire dans la grande geste de Dieu.

Difficultés méthodologiques

Les chartes du Grand cartulaire, du moins celles appartenant à sa première période de mise à l'écrit, sont généralement précédées d'un titre rubriqué qui contient très fréquemment un nom de lieu. Il peut s'agir autant d'un nom de lieu-dit connu seulement localement, que d'un nom de paroisse, de prieuré, de ville ou même de pays. Comme ces noms de lieux ont délibérément été mis en évidence par leur emplacement en tête d'acte et par la couleur rouge de leur encre, ce sont eux que nous avons utilisés afin d'analyser l'ordre topographique des chartes. Il s'agissait donc de placer ceux-ci, dans l'ordre où ils survenaient dans le cartulaire, sur des cartes géographiques historiques. Afin de simplifier la démonstration, nous ne nous attardons ici qu'au premier volume du cartulaire, qui est doté d'une plus grande homogénéité textuelle que le second tome¹⁶. Plusieurs obstacles importants se présentent toutefois au cours d'une telle démarche de localisation.

Tout d'abord, certains lieux peuvent être difficilement localisables aujourd'hui, même à l'aide de cartes historiques comme celle de Cassini du XVIII^e siècle¹⁷. Les problèmes de localisation peuvent d'abord résulter de l'utilisation de lieux-dits, dont la connaissance ne s'est pas transmise jusqu'à aujourd'hui. Ils peuvent également venir de la disparition de villages ou de paroisses entre le XIII^e et le XVIII^e siècle, soit entre l'écriture du cartulaire et le travail des Cassini. De fait, la région de La Sauve a été durement touchée par la guerre de Cent Ans et la peste au XIV^e siècle, ce qui a causé la désertion de certains villages, qui se sont tout simplement éteints¹⁸. Finalement, l'ambiguïté des noms utilisés peut aussi rendre très ardue la localisation de certains lieux. Il arrive en effet que certains noms – notamment ceux de paroisses – reviennent tellement fréquemment qu'il devient impossible de déterminer à quel emplacement ils réfèrent. L'exemple-type est Saint-Germain (chartes 166, 463, 571 et 873) qui, juste en Garonne, peut à la fois désigner Saint-Germain-de-Campet, Saint-

Germain-du-Puch, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Germain-de-Graoux ou Saint-Germain-de-la-Rivière. Néanmoins, lorsqu'on évalue le poids de ces lieux non localisables sur le total des chartes dont la rubrique comporte un élément topographique, on se rend vite compte qu'ils ne constituent qu'une minorité, soit environ 14,5 % du total¹⁹. Dès lors, il est raisonnable de penser que ce petit groupe suit la même logique d'organisation que la majorité des autres chartes les entourant.

Une deuxième difficulté dans la réalisation de cartes topographiques vient de la nature de recueil de ce type de document. De fait, le Grand cartulaire de La Sauve apparaît comme une compilation de chartes écrites par différentes mains à des époques diverses. Face à cet amalgame de textes, nous avons choisi de distinguer les actes relevant des différentes phases d'élaboration du cartulaire, afin de comprendre chaque logique d'organisation, selon les époques de confection. En effet, les scribes ont pu désirer organiser différemment leur manuscrit d'une période à l'autre. L'analyse codicologique et paléographique a permis de faire ce tri et de déterminer ce qui constituait le cartulaire initial. Par souci de concision, nous ne nous penchons dans cet article que sur la forme primitive du cartulaire, datant de la décennie 1190, et qui ne concerne que les cahiers 1 à 16, ainsi que 29 à 35. Les douze autres cahiers du cartulaire que nous écartons appartiennent à des phases de rédaction ultérieures, soit du début du XIII^e siècle ainsi que de la décennie 1230. Il est possible que ces scribes ultérieurs aient respecté le même ordonnancement que la section initiale du cartulaire, mais nous avons choisi ici de nous questionner uniquement sur l'organisation première. Afin de conserver une certaine uniformité, nous mettons également de côté la plupart des ajouts en marge, bien que l'on puisse observer qu'ils suivent globalement la même organisation que les chartes à l'intérieur des zones de justification des pages.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous nous concentrons ici sur le premier volume du Grand cartulaire, qui contient à lui seul 117 noms de lieux identifiables dans les rubriques de ses chartes. Leur localisation (figure 1)²⁰ met finalement en relief la dernière difficulté de la démarche adoptée : l'illisibilité de l'enchevêtrement créé.

Il est donc nécessaire de les regrouper si l'on veut parvenir à mettre en lumière une certaine organisation. Les ensembles de lieux qui nous apparaissent les plus probants et les plus respectueux des ensembles existant à l'époque – il est effectivement primordial de veiller à utiliser des catégories médiévales pour éviter l'anachronisme –, sont les diocèses. À une échelle médiane, nous nous sommes également demandé s'il existait un lien entre l'ordre topographique des chartes et le réseau prieural de La Sauve. Avec ses 76 prieurés, l'abbaye était à la tête d'un réseau bien tissé d'établissements intermédiaires jouant probablement un important rôle de courroie de transmission entre elle et ses possessions disséminées de l'Aragon au Lincolnshire. Bien que les

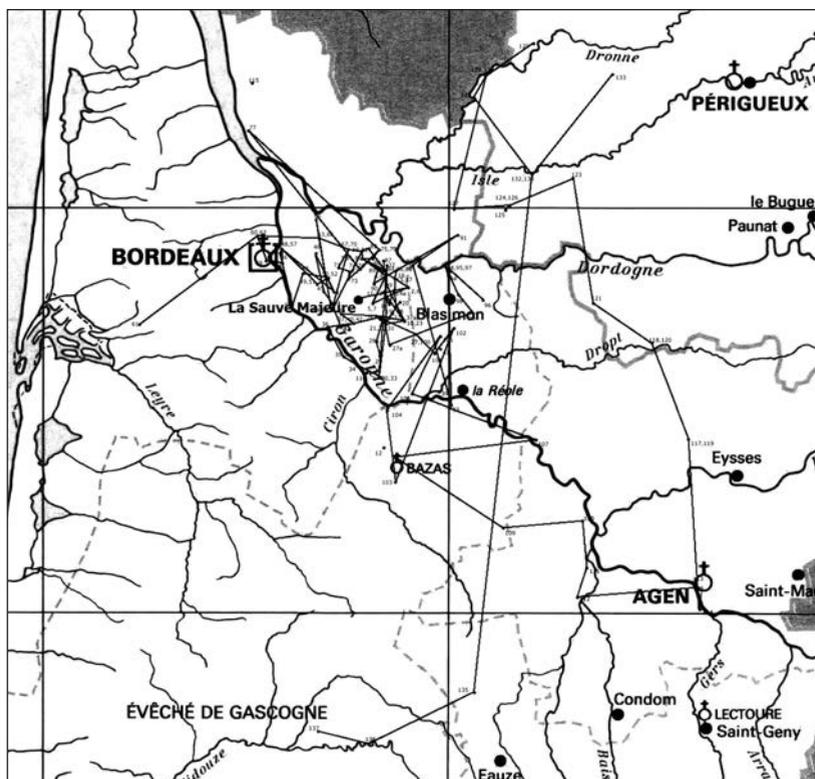


Figure 1 : Ordre topographique des chartes relevant de la première période de mise à l'écrit dans le premier tome du Grand cartulaire de La Sauve Majeure.

Le fond de carte est tiré de Michel Parisse, *Atlas de la France de l'an mil : état de nos connaissances*, Paris, Picard, 1994, p. 99.

prieurés ne désignent pas en soi des ensembles de lieux, diverses possessions devaient tout de même relever de chacun d'entre eux. Ce sont donc ces deux notions spatiales – réseau prieural et découpage diocésain – qui déterminent notre démarche et permettent de parvenir à des résultats concluants.

Un canevas prieural pour l'organisation des chartes

La disposition des prieurés de La Sauve sur une carte de l'Aquitaine de l'an mil, dans l'ordre où ils sont utilisés dans le cartulaire, permet de montrer que les lieux nommés dans les rubriques suivent de près le réseau prieural (figure 2).

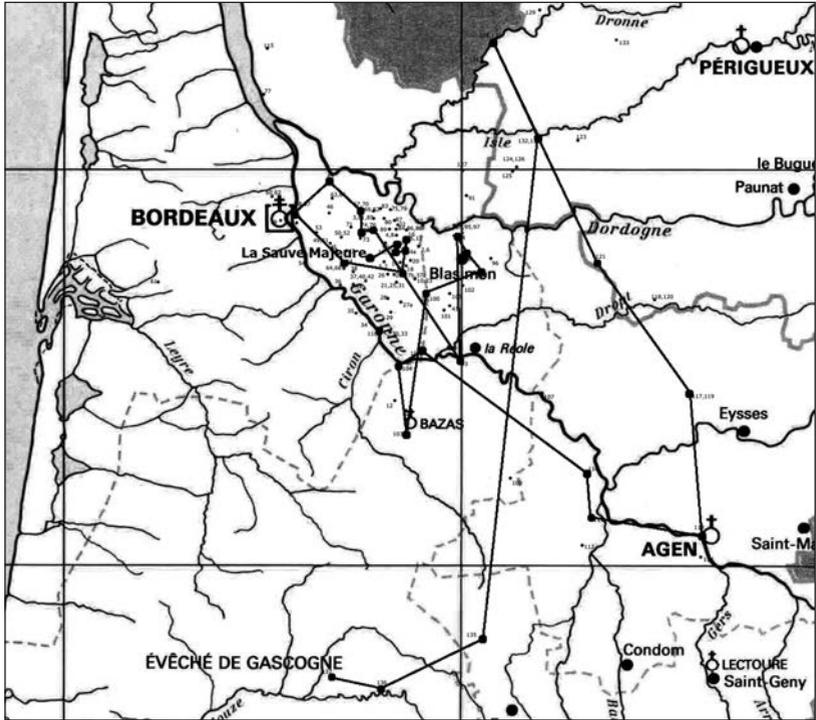


Figure 2: Prieurés aquitains de La Sauve Majeure dans leur ordre d'apparition dans les rubriques du Grand cartulaire.

Le fond de carte est tiré de Michel Parisse, *Atlas de la France de l'an mil: état de nos connaissances*, Paris, Picard, 1994, p. 99.

Ils suivent effectivement un parcours correspondant : ils décrivent d'abord un circuit en sens horaire autour de l'abbaye en Entre-deux-Mers – cette région triangulaire comprise entre la Garonne et la Dordogne –, puis couvrent tout l'archidiocèse de Bordeaux en s'éloignant vers l'est, le nord puis le sud. Ce rapprochement entre prieurés et possessions sauvoises pourrait être précisé par une analyse textuelle des chartes, c'est-à-dire que nous pourrions affirmer avec plus d'exactitude le lien pouvant être établi entre prieurés et lieux rattachés à La Sauve à l'aide du contenu des chartes. Les redevances à payer, les conflits à régler entre laïcs et moines, ou encore les dons effectués auprès de prieurés, toutes ces occasions pourraient révéler des liens particuliers entre certains lieux et certains établissements de La Sauve. Cependant, pour le sujet qui nous préoccupe ici – à savoir, comprendre l'organisation globale des chartes du Grand cartulaire lors de sa première période de rédaction –, ainsi que par souci de brièveté, il ne nous semble pas primordial d'approfondir davantage cette question.

La carte géographique est en effet suffisamment éloquente pour nous laisser affirmer sans ambages que l'ordre des chartes du premier tome du Grand cartulaire correspond globalement à celui des prieurés.

Deux hypothèses principales peuvent être déduites de cette observation. Cela peut d'abord signifier que les chartes ont été copiées dans un ordre permettant une meilleure gestion des possessions abbatiales. Comme nous l'avons mentionné, leur administration pouvait ainsi être facilitée par cette mise en ordre de forme pyramidale : l'abbaye, au sommet, ouvre le cartulaire, puis les chartes s'éloignent sur une large base de donations locales en se moulant sur la structure prieurale. Cette proposition repose cependant sur l'hypothèse que la production d'un cartulaire voulait répondre à des besoins de gestion, ce que les historiens ont souvent tenu pour acquis sans toutefois se donner la peine de démontrer.

De fait, encore tout récemment, les diplomatistes Paul Bertrand et Xavier Héлары affirmaient que les cartulaires étaient apparus afin de « contrebalancer les effets pervers de l'explosion documentaire et la masse de chartes entrant au chartrier²¹ ». Ils considèrent ainsi qu'avant toute autre chose, les cartulaires offraient un accès plus facile aux chartes de l'abbaye, qu'ils permettaient de « retrouver » les documents avec moins de peine, notamment grâce à leurs tables et index²². Ils appuient ces affirmations sur la définition du cartulaire offerte par les historiens Benoît-Michel Tock, Jacques Pycke et Olivier Guyotjeannin, dans leur ouvrage de 1993 consacré à la diplomatique médiévale. Ceux-ci y affirment qu'un cartulaire désigne « toute transcription organisée (sélective ou exhaustive) de documents diplomatiques, réalisée par le détenteur de ceux-ci ou pour son compte, *afin d'en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation*²³ ». La dernière partie de cette définition – nous voulons insister sur ce segment, souligné de notre fait –, nous apparaît quelque peu téméraire dans la mesure où il n'a pas été démontré à ce jour qu'un cartulaire était conçu *dans le dessein* d'une consultation de ses chartes. À titre de contre-exemple, le Grand cartulaire de La Sauve ne présente ni index ni table des matières, et ses pages n'étaient initialement pas foliotées. Or ce sont les éléments qui prouveraient selon certains historiens la fonction consultative des cartulaires. Néanmoins, la multitude de traces laissées par des lecteurs médiévaux dans les marges ou dans le corps même du texte des cartulaires – ajouts, ratures, gloses, signets, manicules, dessins –, laissent certainement deviner qu'une certaine utilisation en était faite²⁴. C'est pourquoi ils sont si rapidement rangés dans cette catégorie encore un peu floue de « documents de la pratique » ou « écrits pragmatiques²⁵ ».

Ce n'est pas notre objectif ici de rejeter catégoriquement la possibilité que les cartulaires aient joué un certain rôle administratif. Néanmoins, cette classification nous semble un peu trop restreinte et contraignante. Nous considérons plutôt qu'un cartulaire doit être étudié avant tout comme un *codex*, selon les caractères que lui prête Chastang : « *Le codex*

est à la fois un instrument de prestige, qui sacralise les documents, et un outil aux usages pragmatiques. Il apporte dans ces deux domaines des solutions inédites, distinctes de celles offertes par une gestion active du chartrier²⁶. » En effet, la forme même du *codex* invite à lui prêter une fonction pratique, par son format aisément manipulable, par son caractère de recueil, par les va-et-vient rendus possibles grâce à sa reliure et par ses marges qui offrent un espace propice aux commentaires. Les cartulaires, qui partagent ces caractéristiques, sont par conséquent tout indiqués pour être des documents auxquels on se réfère de manière usuelle. D'ailleurs, leur âge d'or – les XII^e et XIII^e siècles – correspond à l'époque du développement d'un type de lecture orienté non plus uniquement vers la méditation d'œuvres longues lues dans leur totalité, mais consistant également en une référence ponctuelle à de courts passages de textes à des fins de vérification, d'authentification ou de jugement²⁷. Dès lors, bien que la démonstration de la vocation consultative des cartulaires reste à faire, nous ne nous opposons pas à son éventualité et même à sa forte probabilité. Il est cependant essentiel de souligner le second caractère attribué au *codex* par Chastang, celui d'« instrument de prestige, qui sacralise les documents ». Et c'est là que repose la deuxième hypothèse que l'on peut tirer de l'observation du lien entre l'organisation spatiale des chartes et celle des prieurés de La Sauve.

Il ne faut pas s'arrêter à voir dans la corrélation entre l'ordre topographique des chartes et celui des prieurés une simple recherche de rationalisation en vue d'une consultation : cette correspondance nous renseigne également sur la conception spatiale des moines de La Sauve au tournant du XIII^e siècle. À travers l'organisation du cartulaire, ils dépeignaient l'espace extérieur au monastère comme une constellation de terres et d'autres biens dont l'ordre reposait sur l'organisation prieurale. Ainsi, pour les moines, l'espace apparaissait avant tout orchestré par l'abbaye et son réseau d'établissements dépendants. Cela correspond tout à fait à la façon dont on appréhendait alors l'espace, c'est-à-dire comme un ensemble hétérogène de lieux formant des pôles plus ou moins importants structurant le système social²⁸. La Sauve devenait de ce fait le pôle structurant majeur et les prieurés des points nodaux intermédiaires entre les donateurs et l'abbaye. On voit donc s'esquisser ce que Chastang a appelé un « arpentage de l'espace par l'écrit », arpentage qui « permet à la fois d'affirmer les relations qui unissent le centre de l'institution aux périphéries qu'elle domine, et [...] d'évoquer le mode d'insertion de la "cellule" locale au sein de l'Église universelle²⁹ ». Cette insertion de l'abbaye dans le monde chrétien apparaissait cependant plus clairement dans un autre niveau de la logique spatiale du cartulaire, celui lié à la trame diocésaine.

Cahiers et diocèses : mise en relation des éléments constitutifs du cartulaire et de l'Église

La carte des prieurés de La Sauve Majeure nommés dans le premier volume du cartulaire (figure 2) permet certes de constater que les chartes suivent un même ordre qu'eux, mais elle n'explique en rien l'ordre des prieurés eux-mêmes. Le schéma créé semble à première vue tout à fait aléatoire. C'est pourquoi il est nécessaire de se pencher sur le second regroupement de lieux proposé précédemment, les diocèses, ainsi qu'un assemblage provenant du cartulaire lui-même, les cahiers composant le *codex*. Ceux-ci sont tout indiqués pour analyser l'ordre topographique des chartes, puisqu'ils forment des unités codicologiques combinant un ensemble voulu et organisé de textes dès la confection du cartulaire³⁰.

Lorsqu'on se borne à disposer les lieux des rubriques d'un seul cahier sur une carte géographique, et que l'on effectue cette tâche pour chacun des quatorze cahiers composant le premier volume du cartulaire, une structure claire ressort nettement sur chacune des cartes créées. De fait, il est immédiatement manifeste qu'il existe une corrélation entre le diocèse dans lequel se situent la charte et le cahier auquel elle appartient (tableau 1). Ainsi, les chartes des dix premiers cahiers – sauf de rares exceptions à la fin du dixième –, se localisent dans le diocèse de Bordeaux et décrivent un circuit en sens horaire autour de l'abbaye. Le onzième cahier regroupe les chartes du diocèse de Bazas, le douzième celles du diocèse d'Agen, le treizième celles du diocèse de Périgueux, et le quatorzième celles du diocèse de Dax. Par conséquent, si on revient à l'ordre des prieurés, sur lequel on s'interrogeait, on observe que les premiers se concentrent autour de l'abbaye et que les suivants s'éloignent petit à petit dans les diocèses voisins, pour ratisser l'ensemble de l'archevêché de Bordeaux de manière organisée. Pour bien montrer qu'il ne s'agit pas là d'une coïncidence, on peut sortir du cadre que l'on s'est donné dans cet article pour mentionner que ce même lien entre prieurés, cahiers et diocèses s'applique à l'ensemble du cartulaire initial. Ainsi, les prieurés du diocèse de Saintes sont regroupés dans le quinzième cahier, ceux du diocèse d'Orléans dans le seizième et le trente-cinquième cahiers, ceux du diocèse de Reims dans les cahiers 30 à 33, ceux du diocèse de Soissons dans les cahiers 30 et 34, ceux du diocèse de Huesca dans le cahier 29 et ceux du diocèse de Lincoln dans le trente-troisième cahier³¹. Il est donc bel et bien évident que, lors de la première phase de rédaction du cartulaire, un lien étroit existait entre ses cahiers et l'organisation diocésaine.

Ces observations peuvent mener aux deux mêmes hypothèses soulevées précédemment. D'un côté, on peut penser que les moines ont classé les chartes et prieurés de telle sorte que la gestion de leurs possessions soit facilitée avec la corrélation cahier-diocèse. Le regroupement des prieurés d'une même région dans un même cahier pouvait ainsi permettre un repérage plus rapide lors de l'utilisation du cartulaire, surtout dans un *codex* qui ne possédait ni table des matières

Cahiers	Diocèses
1 à 10	Bordeaux
11	Bazas
12	Agen
13	Périgueux
14	Dax
15	Saintes
16	Orléans
17	Archevêché de Bordeaux

Cahiers	Diocèses
18 à 28	Cahiers appartenant à la seconde phase de mise à l'écrit
29	Espagne
30	Soissons, Noyon et Reims
31	Reims
32	Reims
33	Reims et Angleterre
34	Soissons
35	Orléans

Tableau 1: Organisation topographique des chartes du Grand cartulaire selon leur cahier.

ni foliotation comme le Grand cartulaire de La Sauve. Nous devons toutefois soulever le même bémol que précédemment : l'utilisation d'un cartulaire à des fins de gestion et son maniement à des fins pratiques, quoiqu'envisageables, nous apparaissent insuffisants. C'est entre autres pourquoi il faut proposer en seconde hypothèse, encore une fois complémentaire à la première, que ce rapprochement des cahiers du cartulaire avec l'organisation diocésaine revêt une signification appartenant à la sphère des représentations autant qu'à celle de la gestion matérielle. Cette correspondance est révélatrice du désir des moines d'insérer La Sauve dans la structure principale de l'espace chrétien, le réseau diocésain. En utilisant l'ossature de la chrétienté et en veillant à établir l'abbaye comme point de départ de la mise en ordre des chartes, ils inscrivent celle-ci comme nœud crucial du maillage épiscopal et lieu fondamental de la chrétienté. De plus, cela fait apparaître le monument cartularial comme un reflet de l'Église, par cette concordance entre leurs parties constitutives respectives, cahiers et diocèses.

Organisation spatiale d'un cartulaire : mise en *codex* de la représentation de l'espace au Moyen Âge

Un regard plus global sur l'organisation du Grand cartulaire de La Sauve Majeure nous permet d'observer cette même volonté d'inscrire le monastère dans l'écoumène chrétien. De fait, la mise en ordre des cahiers

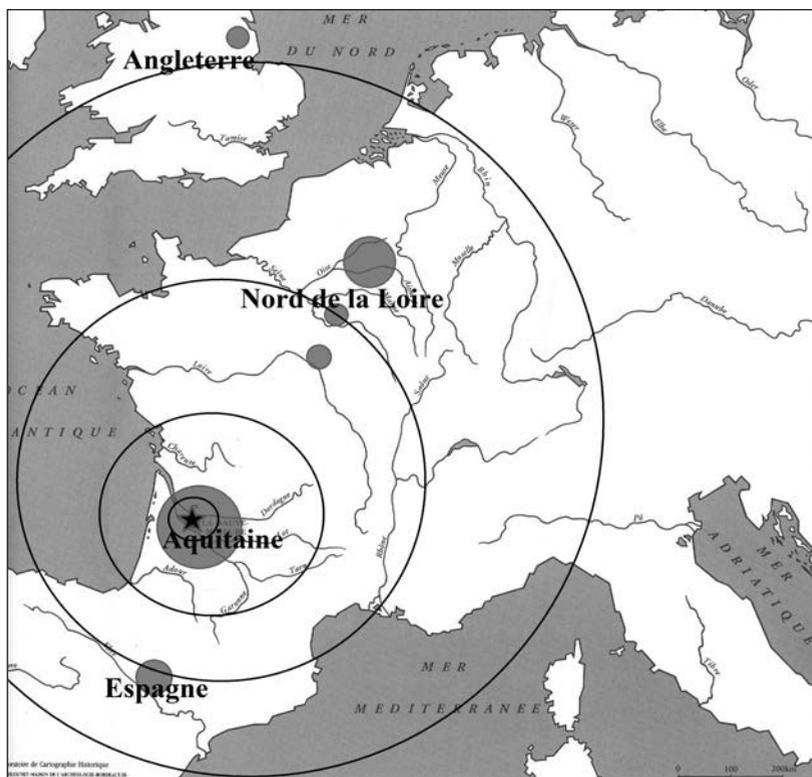


Figure 3 : Organisation centrifuge des chartes du Grand cartulaire à partir de La Sauve Majeure.

Le fond de carte est tiré de Higounet et Higounet-Nadal, *Grand cartulaire de La Sauve Majeure*, p. 1075-1076, Laboratoire de cartographie historique Centre Charles Higounet, Maison de l'archéologie, Bordeaux III.

appartenant à la première période de transcription grâce à l'étude codicologique du manuscrit montre que son organisation globale accentue l'importance de l'abbaye comme centre, avant de s'étendre aux prieurés et diocèses plus éloignés (figure 3).

Les possessions de La Sauve étaient réparties dans quatre régions essentielles : l'Aquitaine, le nord de la Loire, l'Angleterre et le royaume d'Aragon. C'est également dans cet ordre qu'ils apparaissent dans le cartulaire, soit un ordre en conformité avec les conceptions sociales et spatiales au Moyen Âge. Le système de représentation médiéval était en effet basé sur une dichotomie fondamentale, *caro/spiritus*, chair/esprit, comme l'a avancé le médiéviste Alain Guerreau³². La chair, assimilable au péché, à la sexualité et à la mort, s'opposait à l'esprit, c'est-à-dire la vertu,

le refus de la sexualité et la vie éternelle. Cette opposition formait le fondement du système de représentation, son « opérateur essentiel³³ », et s'élargissait ainsi en d'autres couples antithétiques, tels que terre/ciel, laïcs/ecclésiastiques ou périphérie/centre. Toute tentative de compréhension de l'organisation spatiale médiévale doit par conséquent tenir compte de cette opposition primordiale entre un centre plus important, plus lourd de sens, plus près de Dieu, et une périphérie, inférieure, parfois plus négative, toujours moins essentielle. Lorsqu'on considère les cahiers du cartulaire, on peut ainsi voir qu'ils sont présentés de manière centrifuge allant du centre, l'abbaye, aux périphéries, les prieurés éloignés (figure 3). Il ne faut pas comprendre dans ce cas-ci que ces possessions plus lointaines étaient des lieux négatifs, mais bien que le centre, sur lequel on appuyait en en faisant le socle du cartulaire, duquel tout découlait, était fondamental.

L'accentuation de la prééminence de La Sauve dans un manuscrit qu'elle produisit elle-même va en partie de soi. En effet, une institution élaborant un objet mémoriel comme un cartulaire voulait sans aucun doute s'y mettre en valeur et insister sur son rôle dominant³⁴. Toutefois, le contexte de sa confection participe également à expliquer cette insistance sur la présentation de La Sauve comme centre important et près du ciel. En effet, la phase initiale de transcription du Grand cartulaire eut lieu dans les années 1190, soit alors même que l'abbé faisait des démarches auprès du Saint-Siège pour faire canoniser le fondateur de La Sauve, Gérard de Corbie. L'abbaye instaura donc durant cette période une politique veillant à assurer sa reconnaissance comme pôle d'influence bienfaitrice pour sa région ainsi que pour l'ensemble du monde chrétien, pour bien souligner l'œuvre de Gérard de Corbie. Le monastère qu'il avait fondé en 1079 était effectivement devenu en un peu plus d'un siècle une abbaye d'importance, dotée d'une influence paneuropéenne. On vit ainsi au tournant du XIII^e siècle l'écriture d'une seconde *vita* du fondateur, la préparation des chantiers en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'église abbatiale et l'âge d'or des pèlerinages à La Sauve. À cela s'ajouta la production du Grand cartulaire, dont l'organisation interne participait ainsi à la glorification de l'abbaye.

Conclusion

L'examen attentif de l'organisation du premier volume du Grand cartulaire de l'abbaye de La Sauve Majeure nous permet donc de conclure que sa structure est intimement liée à une volonté de l'abbaye de bien s'inscrire en Entre-deux-Mers et dans la chrétienté à une époque où elle veut réitérer sa présence tutélaire. En effet, ses chartes sont classées de telle sorte qu'elles se calquent sur le tissu prieural, lui-même organisé dans le cartulaire en fonction de la mosaïque diocésaine de l'Occident chrétien. Cet arrangement topographique, s'il met en valeur le centre abbatial à la tête de ce réseau d'établissements et de dons, permet sans doute également aux lecteurs du manuscrit de s'y retrouver plus aisément, étant donné l'absence d'autres modes de repérage en son sein tels qu'une table ou un index.

L'étude du cas particulier de ce cartulaire abbatial sert finalement à corroborer les propositions et à poursuivre les recherches d'autres chercheurs comme Pierre Chastang, puisqu'elle met en lumière le rôle mémoriel et la fonction sociale de ce type de manuscrit. La multiplication de ce type d'études spécifiques pourra ultimement permettre de solidifier nos hypothèses concernant les fonctions qu'ont pu jouer les cartulaires dans la société chrétienne des XII^e et XIII^e siècles et expliquer plus clairement le foisonnement de ce type de manuscrit à cette époque.

Notes

1. Nous aimerions remercier les professeurs Didier Méhu et Michel Lauwers pour les commentaires très constructifs qui nous ont été offerts à la suite de notre communication et qui ont contribué à améliorer cet article.
2. La codicologie est l'étude d'un codex.
3. La paléographie est l'étude des écritures anciennes.
4. Pierre Toubert, « Tout est document », dans Jacques Revel et Jean-Claude Schmitt (dir.), *L'ogre historien : autour de Jacques Le Goff*, Paris, Gallimard, 1998, p. 89-90.
5. Un cartulaire est un recueil de copies de chartes et d'autres documents assez divers, produit par une personne ou une institution à partir de ses archives.
6. P. Toubert, « Tout est document », p. 88-91.
7. *Les cartulaires*. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le Groupe de recherche 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991), réunis par Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse, Paris, École des chartes, 1993, 516 p.
8. Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, CTHS, 2001, 459 p.
9. La *memoria* médiévale est un concept largement étudié actuellement, notamment par Mary Carruthers. (On consultera entre autres M. Carruthers, *The Book of Memory. The Study of Memory in Medieval Culture*, 2^e éd., Cambridge, Cambridge University Press, 2008 (1990), 519 p.) Cette notion ne peut simplement être traduite par le français « mémoire », qui n'exprime pas le côté eschatologique de la *memoria* médiévale. En effet, la quête de *memoria* d'une abbaye médiévale est liée à sa volonté d'inscrire son histoire dans la geste de Dieu, dans la création divine.
10. Le Grand cartulaire de La Sauve est conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, sous la cote H1 et H2, ms 769, « Major cartularius Silvæ-Majoris ».
11. Les chartes 1 à 3 du Grand cartulaire relatent la fondation du monastère (nous utilisons les numérotations de chartes de l'édition publiée en 1996 – voir la note 9 pour la référence complète).
12. Hervé Guiet, « L'agglomération de La Sauve-Majeure de la fin du XI^e au début du XIV^e siècle : naissance et apogée d'une ville monastique », dans *L'Entre-deux-Mers et son identité. L'abbaye de La Sauve-Majeure, de sa fondation à nos jours*, tome I, Actes du cinquième colloque Entre-deux-Mers tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, Comité de liaison de l'Entre-deux-Mers, 1996, p. 88.
13. *Grand cartulaire de la Sauve Majeure*, édité par Charles Higounet et Arlette Higounet-Nadal avec la collaboration de Nicole de Peña, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996, 2 vol.
14. *Ibid.*, p. 17.

15. Le nombre de renseignements donnés en introduction qui sont à revoir est plutôt imposant (*ibid.*, p. 11-30). Nous pensons, à simple titre d'exemple, au nombre de signets relevés, à ladite impossibilité de relever les cahiers composant le manuscrit, à l'absence de pages, aux dimensions volontairement réduites, à la numérotation des folios au moment de leur confection, à la rareté des lettres d'attente, à l'inexistence d'une logique globale dans la disposition des chartes, etc. Il est primordial de rectifier chacune de ces affirmations et un bon nombre d'autres et c'est l'objectif que nous poursuivons au sein de notre mémoire de maîtrise, intitulé « Mise en œuvre d'un monument cartularial ».
16. Par « homogénéité textuelle », nous entendons un texte relevant généralement d'une même période d'écriture. Il est possible de l'affirmer grâce à une étude paléographique et codicologique du cartulaire que nous avons menée précédemment et qui est l'objet d'une partie de notre mémoire à paraître. On remarque en effet dans l'ensemble du premier volume une plus grande constance dans le style de l'écriture, dans la mise en page, ainsi que dans l'ornementation des chartes.
17. La carte de Cassini est aujourd'hui librement accessible grâce à sa mise en ligne effectuée par une équipe mixte de l'EHESS, du CNRS, de la BNF et de l'INED. On peut la consulter à la page suivante : « Navigation », *Territoires et Population, deux siècles d'évolution. Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php (page consultée le 15 mai 2013).
18. M. Bochaca et H. Guiet, « Organisation de l'espace dans la région de la Sauve-Majeure : fin XV^e - début XVI^e siècles », dans *L'Entre-deux-Mers et son identité...*, *op. cit.*, p. 249.
19. Nous avons compté 85 chartes dont le lieu mentionné en rubrique est non localisable sur un total de 585 chartes dotées d'un nom de lieu en rubrique dans le premier volume du cartulaire. Cela donne donc 14,5 % de chartes que nous ne parvenons pas à situer grâce au lieu de leur rubrique. Pour ces 585 chartes dotées d'un lieu en rubrique, on dénombre 139 noms de lieux différents, dont 22 sont non localisables. Dans l'absolu, il y a donc 15,8 % de noms de lieux que nous ne pouvons pas situer.
20. Nous avons choisi comme fond de carte une carte des diocèses d'Aquitaine et de Gascogne autour de l'an mil, tirée de l'atlas historique de Michel Parisse : « Espace aquitain et Gascon : communautés religieuses », dans Michel Parisse, *Atlas de la France de l'an mil : état de nos connaissances*, Paris, Picard, 1994, p. 99.
21. Bertrand et Héлары, « Constructions de l'espace dans les cartulaires », *loc. cit.*, p. 194.
22. *Ibid.*
23. Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *La diplomatie médiévale*, Turnhout, Brepols, 3^e éd., 2006 (1993), p. 277.
24. Le Grand cartulaire de La Sauve Majeure est un exemple tout à fait typique de ces cartulaires lourdement transformés par leurs utilisateurs.
25. Pour un approfondissement de la question entourant le concept d'« écriture pragmatique », on consultera le compte rendu de la journée d'étude d'histoire textuelle du Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris (LAMOP) tenue en avril 2012 : Sébastien Barret et Dominique Stutzmann, « L'écriture pragmatique (1). Objet historique et problématique », *Paléographie médiévale*, <http://ephpepaleographie.wordpress.com/2012/04/18/lecture-pragmatique-1-concept-dhistoire-medievale/> (page consultée le 15 mai 2013).
26. Pierre Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale, X^e-XII^e siècles*, 49 (2006), p. 27.

27. Johan Peter Gumbert, « Points and Signposts: Whom Do They Help : », dans *Scriptorium: Revue internationale des études relatives aux manuscrits*, 63, 2 (2009), p. 232.
28. Pour les réflexions théoriques sur la notion d'espace et sa représentation au Moyen Âge, on consultera les travaux d'Alain Guerreau, notamment : « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans Neithard Bulst, Robert Descimon et Alain Guerreau (dir.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Table ronde du 25 mai 1991 organisée par Bulst et Descimon à l'École Normale Supérieure, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996, p. 85-101 ; « Structure et évolution des représentations de l'espace dans le Haut Moyen Âge occidental », dans *Uomo e spazio nell'Alto Medioevo*, Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, Spoleto, Presso La Sede del centro, 2003, p. 91-115 ; « Le sens des lieux dans l'Occident médiéval : structure et dynamique d'un "espace" spécifique », article inédit en français, mais paru en traduction italienne : « Il significato dei luoghi nell'Occidente medievale: struttura e dinamica di uno "spazio" specifico », dans Enrico Castelnuovo et Giuseppe Sergi (dir.), *Arti e Storia nel Medioevo*, vol. 1, Turin, 2002, p. 201-239. On peut consulter la version française originale de cet article sur le site internet *L'archive ouverte HAL-SHS (Sciences de l'Homme et de la Société)*, http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/04/93/PDF/guerreau_significationdeslieux.pdf (page consultée le 15 mai 2013).
29. Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale... », *loc. cit.*, p. 29.
30. Gumbert définit une « unité codicologique » comme « une partie d'un livre résultant d'une activité qui peut être considérée comme unitaire sous le rapport du temps, du lieu et des circonstances », voir Gumbert, « L'unité codicologique, ou : à quoi bon les cahiers : », dans *Gazette du livre médiéval*, 14 (1989), p. 5. Nous allons un peu plus loin en comprenant le contenu des cahiers à la lumière de la définition d'un « élément codicologique » donnée par Birger Munk Olsen : « Un élément codicologique renferme le texte ou les textes que le copiste ou le chef du *scriptorium* avait prévus initialement, et il va sans dire que le contexte, la combinaison de textes à l'intérieur d'un élément, présente un intérêt particulier », voir Munk Olsen, « L'élément codicologique », dans Philippe Hoffmann (dir.), *Recherches de codicologie comparée. La composition du codex au Moyen Âge, en Orient et en Occident*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998, p. 105.
31. L'ordre de ces cahiers a été modifié depuis la réalisation du cartulaire initial, ce qui explique la répétition à différents endroits de chartes d'un même diocèse.
32. Guerreau, « Structure et évolution des représentations de l'espace », *loc. cit.*, p. 99-100.
33. Guerreau, « Le sens des lieux dans l'Occident médiéval », *loc. cit.*
34. La démonstration de la fonction mémorielle des cartulaires n'est plus à faire. On se référera entre autres aux travaux de Pierre Chastang et de Patrick Geary sur cette question ; Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale... », *loc. cit.* ; Chastang, *Lire, écrire, transcrire...*, *op. cit.* ; Geary, « Entre gestion et gesta », *Les cartulaires...*, *op. cit.*, p. 13-26 ; Geary, *Phantoms of Remembrance. Memory and Oblivion at the End of the First Millenium*, Princeton, Princeton University Press, 1994, 248 p. On consultera notamment le troisième chapitre de ce livre, p. 81-114.